



CAP Accompagnant éducatif de la petite enfance

(niveau 3)

RNCP38565 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ / PRÉREQUIS

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

Trouver un maître d'apprentissage

DURÉE

2 ans - 800 heures

1 an - 400 heures
(pour les titulaires du baccalauréat)

PROCHAINE SESSION

De septembre 2025 à juillet 2027

De septembre 2025 à juillet 2026

PRÉSENCE AU CFA

Le mercredi + la première semaine des vacances scolaires (sauf décembre)

NOMBRE DE PLACES

50

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Prise de contact sous 7 jours

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous réserve de signature du contrat d'apprentissage

Objectifs professionnels

Préparer l'apprenti.e à l'acquisition de compétences techniques, savoirs et savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future. A l'issue, il.elle sera capable de :

- Accompagner le jeune enfant (mettre en œuvre des activités d'éveil, réaliser des soins du quotidien, accompagner l'enfant dans son apprentissage).
- Exercer son activité en accueil collectif (assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant, assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle).
- Exercer son activité en accueil individuel (organiser son action, négocier l'accueil, assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant, élaborer les repas).

Notre valeur ajoutée

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti.e.s :

- Initiation "Bébé signes"
- Module de Culture Professionnelle (rencontre avec des professionnels du domaine : PMI, ASE, EJE...)
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Participation à des journées de sensibilisation (HDF Propres, Lutte contre le Harcèlement Scolaire, Octobre Rose, Égalité Hommes Femmes...)

Afin d'accompagner les apprenti.e.s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute (entretien individualisé)
- Service dédié à la recherche de contrat et à l'insertion professionnelle : melanie.duval@jeanbosco-guines.fr
- Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr
- Participation à des ateliers de techniques de recherche d'emploi, coaching...



86%

Taux de satisfaction
*pour 209 apprentis depuis 2020



97%

Taux de réussite à l'examen
*pour 209 apprentis depuis 2020



66%

Sorties positives
*42% emploi dans les métiers visés & 24% poursuite d'études à 6 mois

Taux de rupture cumulé : **7%**

*pour 225 apprentis depuis 2020



La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques. Salles informatiques. Mise en situation pratique sur des plateaux techniques dédiés et agréés.

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude.
Exonération de certains enseignements et prise en charge du handicap

Accessibilité handicap : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – réglementation ERP

Service Handicap de l'UFA : melanie.bourre@jeanbosco-guines.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletin semestriel à l'issue d'un Conseil de classe.

Validation /Sanction (certificateur)

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 30/11/2020

Perspectives post formation

Titre professionnel Agent de propreté et d'hygiène en apprentissage,
Concours ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles),
Auxiliaire de puériculture, insertion professionnelle...

Débouchés Professionnels

auxiliaire ou agent de crèche, animateur petite enfance, aide éducateur

Équivalence : Non

Passerelle : Non

Le salaire de l'apprenti.e

Grille commune à toutes les organisations sauf accord de branche spécifique**

Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 801,80€ - sur la base de 35 h

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 486,49€	39% soit 702,70€
de 18 à 20 ans	43% soit 774,77€	51% soit 918,92€
de 21 à 25 ans	53% soit 954,95€	61% soit 1 099,10€
26 ans et +	100% soit 1 801,80€	

**Attention, il existe une grille spéciale convention collective du bâtiment.

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat : 5 250 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : 21/01/2025

